

REVISION DE LA SMDD – NOUVELLES EN BREF POUR LES PARTIE PRENANTES N°3 – MARS 2016

<http://planbleu.org/fr/event/revision-de-la-strategie-mediterraneenne-pour-le-developpement-durable>

Adoption de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025

Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social

A l'occasion de leur 19^{ème} réunion ordinaire (CdP19) qui a eu lieu à Athènes, Grèce, 9-12 février 2016, les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ([Convention de Barcelone](#)) ont adopté la nouvelle Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 2016-2025). Telle que contenue dans l'Annexe de cette décision, la Stratégie est un document d'orientation pour toutes les parties prenantes et tous les partenaires en vue de traduire l'Agenda 2030

de développement durable aux échelles régionale, infra-régionale et nationale.



Faisant suite à la [décision](#) adoptée par les Parties pour lancer le processus de révision de la SMDD (CdP18, Istanbul, Turquie, décembre 2013), les objectifs généraux de la Stratégie sont les suivants :

- Fournir un cadre politique stratégique pour assurer un futur durable à la Région Méditerranée ;
- Adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, guider les stratégies nationales et stimuler la coopération régionale pour la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Lier la nécessité de protéger l'environnement avec le développement socio-économique.

La Stratégie est formulée de manière à tenir compte des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ([Rio+20](#)) qui ont mis un accent particulier sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. La SMDD 2016-2025 vise à contribuer de manière significative à la vision à long terme du développement durable de la Région Méditerranée, en particulier dans le cadre de l'[Agenda 2030 de développement durable](#) et de l'adoption des Objectifs de développement durable ([ODD](#)) par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 (New-York).

La révision de la SMDD de 2005 a été coordonnée par la Commission méditerranéenne de développement durable ([CMD](#)), assistée par le Secrétariat de la Convention de Barcelone (Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée – [PNUE/PAM](#)) à travers son Centre d'Activités Régionales [Plan Bleu](#) et le soutien des autres composantes du PAM (CAR).

La Stratégie a été élaborée à partir d'un processus inclusif auquel tous les Etats membres et les parties prenantes de la région ont eu l'occasion de participer. Les principales étapes de ce processus participatif étaient les suivantes :

- Février 2014 : [lancement officiel du processus de révision de la SMDD](#) à Malte ;
- Avril-mai 2014 : consultation en ligne basée sur un [document de consultation](#) ;
- 11-12 juin 2014 : réunion du Comité de pilotage de la CMDD à Malte – structure et vision définies ;
- Juillet-novembre 2014 : groupes de travail thématiques (+450 participants) – consultations en ligne et [ateliers participatifs](#) (Marseille et Sophia-Antipolis, France) ;
- Janvier 2014 : version préliminaire de la SMDD 2016-2025 ;
- 17-18 février 2015 : [Conférence sur la révision de la SMDD](#) à Malte – commentaires et avis des parties prenantes, complétés par des commentaires écrits reçus par la suite ;
- 9-11 juin 2015 : [16^{ème} réunion de la CMDD](#) au Maroc – approbation du draft révisé de la SMDD ;
- 9-12 février 2016 : Adoption de la SMDD 2016-2025 à la CdP19 en Grèce.

16^{ème} réunion de la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD)

Du 9 au 11 juin 2015, le gouvernement marocain a accueilli à Marrakech la 16^{ème} réunion de la CMDD. L'un des principaux objectifs de cette réunion était l'approbation de la SMDD 2016-2025 suite aux commentaires adressés par les participants à la Conférence sur la révision de la SMDD tenue à Floriana (Malte) les 17-18 février 2015.



Le principal résultat de cette réunion a été l'approbation de la version préliminaire révisée de la SMDD 2016-2025. Dans leurs commentaires, les membres de la CMDD et les observateurs ont accueilli avec satisfaction le document, approuvé la structure et le contenu proposé, en soulignant la qualité du travail accompli pour sa préparation. Ils ont salué le processus intégré de consultation et la qualité du document pour sa nouveauté, son ambition et son exhaustivité. Les discussions ont abouti à quelques ajustements du texte à refléter dans le projet de document final, avant qu'il ne soit officiellement soumis pour approbation à la réunion des points focaux du PAM en octobre 2015 et adoption à la CdP19 de la Convention de Barcelone en février 2016.

La SMDD 2016-2025 est basée sur le principe que le développement socio-économique doit être harmonisé avec l'environnement et la protection des ressources naturelles. Elle considère que l'investissement dans l'environnement est la meilleure façon d'assurer la création d'emplois durables à long terme : un processus essentiel pour la réalisation du développement socio-économique durable pour les générations actuelles et futures.

La Stratégie met en évidence que la Région Méditerranée est particulièrement riche en termes d'établissements humains et de civilisations, à la fois anciennes et modernes, ainsi que pour ses écosystèmes naturels et valeurs environnementales. Cependant, la Méditerranée est soumise à des pressions importantes, en raison de l'étalement urbain des grandes agglomérations et des villes côtières, d'usages économiques intenses des principales ressources conduisant les écosystèmes à des conditions de stress, avec des disparités importantes entre les sous-régions.

Par conséquent, la vision de la SMDD répond à la nécessité d'une orientation particulière du développement : ***Une Région Méditerranée prospère et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains.*** Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, la forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative.

Une série de principes directeurs guident aussi la Stratégie : l'importance d'une approche intégrée de la planification environnementale et du développement ; une ouverture vers une pluralité des futurs modèles de développement ; une approche équilibrée du développement territorial ; les principes de précaution et de « pollueur-payeur » ; une approche participative en politique et dans la prise de décision ; l'importance des politiques fondées sur des preuves ; la réconciliation du long terme et du court terme dans la planification et l'évaluation ; la transparence ; le partenariat entre le système PAM et d'autres organisations internationales et régionales.

La SMDD 2016-2025 aborde des secteurs clés affectés par les activités humaines, de l'environnement marin et côtier à travers une approche et des outils de planification basés sur les écosystèmes, tels que la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), aux établissements urbains ou encore les systèmes ruraux et agricoles. Elle met également l'accent sur le changement climatique qui devrait avoir un impact sévère en Méditerranée. La Stratégie présente aussi de nouvelles approches pour aider à concrétiser la volonté politique : par exemple, l'économie verte associée aux modes de consommation et production durables (CPD).

La Stratégie suit une structure basée sur six objectifs qui se situent à l'interface entre environnement et développement et qui ont été sélectionnés pour favoriser une approche intégrée pour appréhender les questions de durabilité. Les trois premiers objectifs reflètent une approche territoriale, tandis que les trois autres objectifs sont transversaux, traitant des politiques et des domaines clés comme suit :

- 1. Objectif 1 : Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières.** L'objectif relatif à « la mer et les côtes » est résolument et historiquement ancré dans l'approche par bassin adoptée par le PAM et la Convention de Barcelone. La Stratégie pour les aires marines et côtières repose sur le renforcement de la mise en œuvre et le respect des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et d'autres initiatives et instruments politiques régionaux complétés par des approches nationales.
- 2. Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural.** Le maintien du bon état et de la santé des écosystèmes ruraux est fondamental à la fois pour la conservation de la biodiversité et le bien-être humain. L'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles, le développement rural, la production et la sécurité alimentaires sont des aspects interdépendants qui assurent le bien-être des communautés rurales et fournissent des intrants significatifs aux industries en aval, depuis le traitement des produits alimentaires jusqu'au tourisme.
- 3. Objectif 3 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables.** Une approche nouvelle, durable, inclusive et créative de la planification et de la gestion des villes méditerranéennes est le meilleur espoir pour les agglomérations urbaines riveraines. Les éléments clés de cette approche

sont les suivants : utiliser des processus inclusifs de planification et de gestion urbaines, promouvoir la cohésion socio-économique, réduire les pressions sur l'environnement, accroître la résilience, protéger et réhabiliter les zones historiques, promouvoir les bâtiments verts et la gestion durable des déchets dans le cadre d'une économie davantage circulaire.

4. **Objectif 4 : Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée.** La Stratégie appelle des progrès vers une Région Méditerranée verte, à faibles émissions de carbone et résiliente au climat. La Stratégie est complétée par le Programme-Cadre Régional d'Adaptation au Changement Climatique du PNUE/PAM.
5. **Objectif 5 : Transition vers une économie verte et bleue.** Une économie verte – appelée économie bleue lorsqu'elle s'applique aux secteurs côtiers, marins et maritimes – est une économie qui promeut le développement durable tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale et en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. L'économie verte inclut les objectifs de création d'emplois décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, et d'inclusion sociale afin d'éradiquer la pauvreté et promouvoir une société plus saine et plus juste. La Stratégie est soutenue par le Plan d'action pour une consommation et une production durables en Méditerranée du PNUE/PAM.
6. **Objectif 6 : Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable.** La Stratégie pour améliorer la gouvernance environnementale repose sur cinq piliers : Renforcer le dialogue et la coopération internationale ; Promouvoir l'engagement des parties prenantes afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision ; Promouvoir la mise en œuvre et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement ; Promouvoir l'éducation et la recherche ; Renforcer les capacités régionales de gestion de l'information.

Un ensemble d'orientations stratégiques a été formulée pour chacun des six objectifs. Les orientations stratégiques sont complétées d'actions nationales et régionales, ainsi que par des initiatives phares et des cibles. Les actions proposées visent à fournir des directions et une source d'inspiration pour conduire la mise en œuvre de la Stratégie de manière plus effective. Il est entendu que tous les pays n'ont pas forcément besoin ni ne disposent des ressources pour entreprendre toutes les actions : il peut être préférable d'adapter les actions proposées aux besoins nationaux.

Les initiatives phares recommandées par la Stratégie sont les suivantes :

- Soutenir le fonds régional d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes ;
- Promouvoir la « Liste verte » (Congrès mondial des parcs de l'UICN) dans les États riverains pour évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs créés ;
- Promouvoir le Prix Istanbul « Ville respectueuse de l'environnement », comme décidé lors de la CdP19 ;
- Créer un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée, en vue de planifier des villes qui fonctionneront pour tous et afin de les rendre inclusives, sûres, résilientes et durables ;
- Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mises en œuvre avec succès en vue d'atteindre une réduction des déchets ;

- Créer un mécanisme régional d'interface « sciences - décision » approuvé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation ;
- Créer et promouvoir un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale ;
- Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale ;
- Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ;
- Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques ;
- Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement.

Enfin, une stratégie dépend de son mécanisme de mise en œuvre : la SMDD 2016-2025 débouche sur des outils de financement et de mesure de sa réalisation, tout en traitant les aspects de gouvernance. Un système de suivi complet est nécessaire à travers la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs de durabilité renseignés pour la Méditerranée. A cette fin, le Plan Bleu organise un premier [atelier régional](#) « Comment mesurer la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 ? » (30-31 mars 2016, Saint Laurent du Var, France). Réunissant des décideurs méditerranéens, les parties prenantes et des experts, cet atelier vise à définir un processus régional pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025, en lien avec l'adaptation des ODD à la région méditerranéenne.

La SMDD 2016-2025 est le résultat de deux années de collaboration intense au sein du système du PAM. La participation, le soutien et les contributions substantielles de nombreuses organisations et acteurs régionaux et nationaux étaient cruciaux pour réaliser cet important document. Ces « Nouvelles en bref pour les parties prenantes » représentent une occasion unique pour féliciter et remercier ces personnes pour leur soutien et les efforts qui ont rendu possible cette réalisation. Bien que soutenu par le système PAM, c'est la participation de tous les acteurs qui jouera un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Stratégie, des gouvernements nationaux et locaux à la société civile, en passant par les universitaires et le secteur privé, avec le soutien des institutions régionales. Cet effort collectif sera supérieur à la somme des parties, grâce aux synergies développées et aux économies d'échelle réalisées. C'est pourquoi nous comptons sur le maintien de votre précieux engagement pour la mise en œuvre de votre Stratégie !

CONTACTS

Tatjana Hema, PNUE/PAM, tatjana.hema@unepmap.gr

Julien Le Tellier, Plan Bleu, jletellier@planbleu.org